

Sujet : [INTERNET] Enquête public - Èze sur mer - novembre 2021

De : > associationdefensebaiedeze (par Internet)

<associationdefensebaiedeze@orange.fr>

Date : 22/11/2021 à 09:36

Pour : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr

Chère madame l'enquêteur.

Veuillez trouver nos commentaires sur l'enquête ici joint.

Avec nos meilleurs salutations

Association de Défense du Site de la Nature de la Baie et de la Mer d'Èze

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RNA W062004235 - depuis 1969

— Pièces jointes : —

Concessions Plage enquêteur 15 nov.docx

2,5 Mo

ASSOCIATION DE DÉFENSE DU SITE, DE LA NATURE, DE LA BAIE ET DE LA MER D'EZE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
RNA W062004235 - depuis 1969

Siège Sociale : Villa Djebel Amour, 38, avenue de Provence, 06360 Eze-sur-Mer

Adresse courriel : associationdefensebaiedeze@orange.fr

Eze, le 15 novembre 2021

Enquête Publique relative à l'attribution de la concession des plages naturelles situées sur la commune d'Eze au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Chère Madame la Commissaire Enquêteur,

Suite à la réunion le 3 novembre dernier sur l'enquête publique concernant les plages d'Eze, notre association, représentant une quarantaine de foyers dans le quartier d'Eze Bord de Mer, tient à vous faire parvenir quelques commentaires, ainsi que des questions à ce sujet.

Pour votre information notre association a pour buts principaux :

- *La défense du site de la Baie d'Eze, paysage remarquable du patrimoine naturel et culturel du littoral*
- *La préservation des sites, des paysages, du domaine maritime et de la qualité de la vie de la baie d'Eze (Extrait de nos statuts)*

1. Le rétrécissement de la plage par rapport aux surfaces des concessions

Après avoir étudié les photos aériennes dans l'Enquête nous constatons qu'elles datent de plus de dix ans et donc ne représentent pas la taille actuelle de la plage. Comme exemple, la distance entre le mur et la mer pour la concession nommé « Lot 1 » mesure à ce jour 9 et 10 mètres à marée haute, et non pas 12 et 14 mètres comme indiqué sur le plan. L'engraissement (galets et posidonie ?) prévu de la plage au printemps doit obligatoirement être plus important qu'envisagé. Si les concessionnaires n'ont pas la surface promise, ils seront tentés de soit dépasser les limites latérales, soit d'augmenter leur prix pour compenser leur perte de recettes.

Veuillez trouver en annexe des photos anciennes et récentes de la plage.

Nous nous demandons en même temps pourquoi l'engraissement ne se fait que devant les zones des concessions, et non pas pour le reste de la plage, comme dans des nombreuses communes avoisinantes.

2. Rationnel pour évaluer les offres pour les concessions

Premièrement, nous avons l'impression que le seul critère appliqué par la Métropole concernant les offres est la loi du marché et qu'ensuite les tarifs des services seront fixés librement par le prestataire de service. Résultat inévitable : des établissements sur la plage, avec des prix très élevés, cible des touristes aisés, les résidents de Monaco, et des heureux propriétaires ou invités des super-yachts. Nous avons vu les prix dans les deux établissements flamber ces dernières années.

Les deux établissements sont devenus inabordables pour la plupart des touristes et résidents. (Un exemple : la bouteille du vin à partir de 60€ et le transat à 32€ la journée dans un des établissements) Pour les résidents et touristes qui n'ont pas ces budgets, il reste la serviette sur les galets avec un casse-croute apporté.

Il y avait pendant des années un troisième restaurant-plage, La Cigale. Cette petite pizzeria abordable avec des plats simples, des pichets du vin, très fréquentée et rentable comme concession. Le bail ainsi que les murs ont été vendus en 2009 et le nouveau propriétaire l'a transformé en Sushi bar. Cette activité a cessé à peine un mois plus tard et la propriété ensuite transformée en résidence privée puis revendue quelques années plus tard. La concession a disparu !

Notre volonté est que la plage soit considérée comme une ressource pour l'agrément de tous, avec une offre de services équilibrée.

En considérant les offres des prestataires de services sur la plage, nous demandons que la Métropole privilégie les demandes familiales en petite structure au lieu des groupements restaurateurs investisseurs comme cela se produit de plus en plus de nos jours.

Nous voudrions insister pour que le caractère et le charme unique de notre baie soit sauvegardé.

3. Club Nautique

Un établissement qui offre des activités nautiques, pour nos écoliers, les résidents et également les touristes est un choix logique pour cette plage. Dans l'esprit de sauvegarder cette baie remarquable et naturelle, nous espérons que les activités proposées restent éducationnelles et écologiques comme le paddle, le kayak, la plongée et la découverte environnementale en général.

Pour la protection de la baie et de son caractère unique, nous déconseillons fortement les activités comme Jet-ski, bouée tractée etc ainsi que les jeux de ballon sur la dalle actuelle attenante au club nautique de part le bruit généré devant les habitations et restaurant du lot 1.

4. Poste de Secours

Il est essentiel d'avoir une baignade surveillée en période estivale, mais pourquoi la limiter à la partie de la plage principalement devant les concessions, et pourquoi la limiter aux seuls mois de juillet et août ?

5. Toilettes publiques

Le Club Nautique semble d'être forcé de se déplacer. Si c'est la cas, il faut absolument une toilette publique en plus sur la plage; la seule autre existante se trouve à côté de la gare, dit zone A.

6. Assainissement

La Loi littoral exige la démolition des structures permanentes sur le domaine public, y compris les égouts. Cependant les cabanons et la concession lot 2 sur terrain SNCF en zone C ont des raccordements aux égouts enrobés dans la dalle béton devant les cabanons. Est-ce que la Métropole et le SNCF ont envisagé une solution pour les cabanons d'être raccordés autrement au réseau ?

Le réseau des eaux usées de la plage semble depuis très longtemps être sous-dimensionné particulièrement en période estivale. Il en résulte chaque année des débordements et fermetures de la plage pour raisons sanitaire.

Pour la collecte des déchets – cette été nous n'avions pas eu aucun poubelles sur la plage. La provision des sacs en plastiques suspendus prévu dans le cahier des charges n'est ni très jolie, ni très efficaces, car des animaux déchirent souvent les sacs. Peut-être on peut suivre l'exemple de Beaulieu sur Mer, où les sacs en plastiques sont à l'intérieur d'une structure en bois. La collecte des déchets est souhaitable également en hiver, même si moins souvent qu'en été.

7. Erosion et niveau de la mer

La table ci-dessous, (ligne Cellule 55M) montre une perte de surface de la plage d'Eze depuis 1950 d'environ un tiers.

Il faut noter dans ce rapport que la baie d'Eze est une des plus affectée dans les Alpes-Maritimes et est considérée à haut risque.

En même temps le niveau de la mer Méditerranée a cru d'environ 18 cm en 30 ans, un chiffre qui est prévu d'augmenter dans les années à venir.

Ce phénomène ne peut pas être ignoré :

Les premières victimes seront les cabanons, qui sont moins protégés que les grandes maisons individuelles. Les concessions ne seront plus rentables sur la plage d'Eze, perte économique pour la Métropole et les résidents de la commune. L'érosion va finalement déstabiliser le chemin de fer (Cela est déjà le cas sur la plage de Saint-Laurent d'Eze)

Nous comprenons bien que les structures sur le domaine public en béton doivent être démolies, mais il faut en même temps envisager des solutions alternatives et écologiques pour protéger les riverains et le terrain des tempêtes d'hiver.

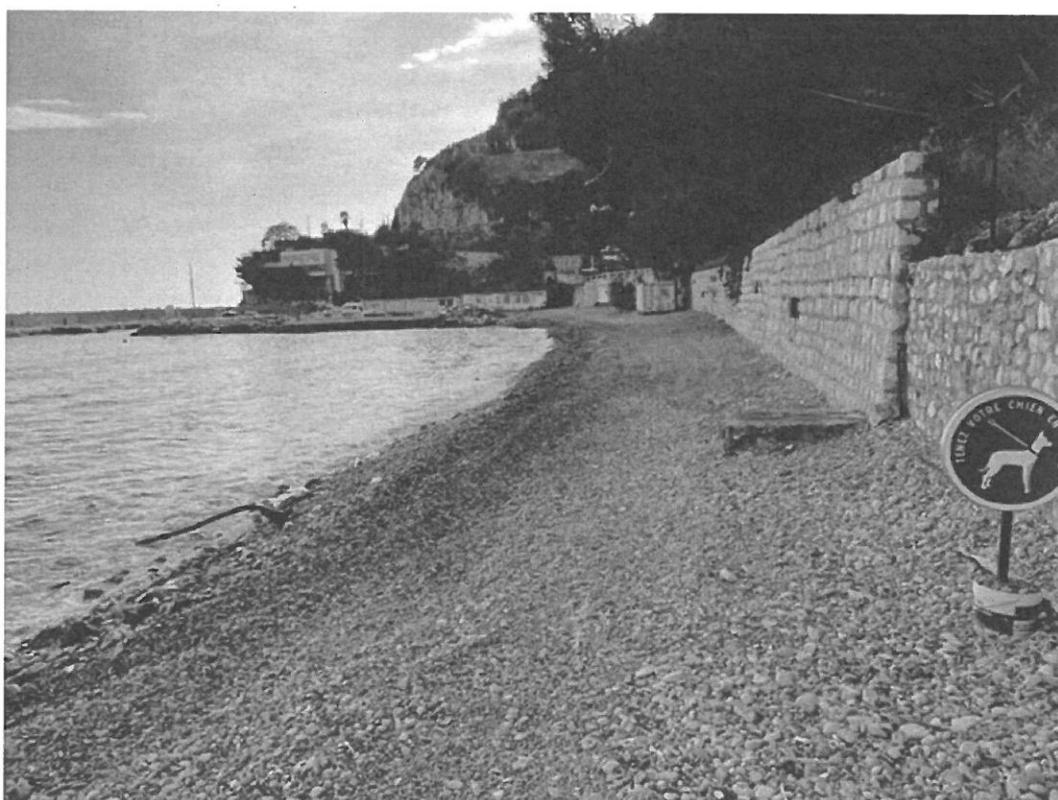
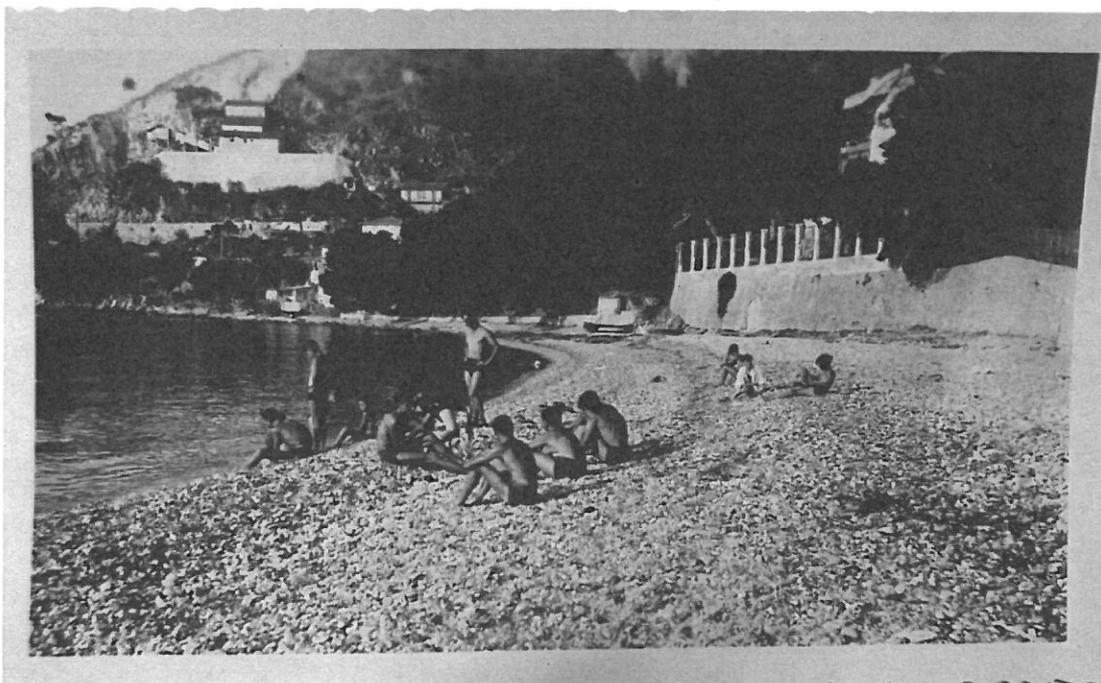
Quelle est la stratégie départementale, métropolitaine et communale, pour gérer ce phénomène ?

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Mme Nicola KARLSEN
Présidente, Comité Directeur

Photos 1935 – 1968

Emplacement Lot 1 dit Anjuna 1935



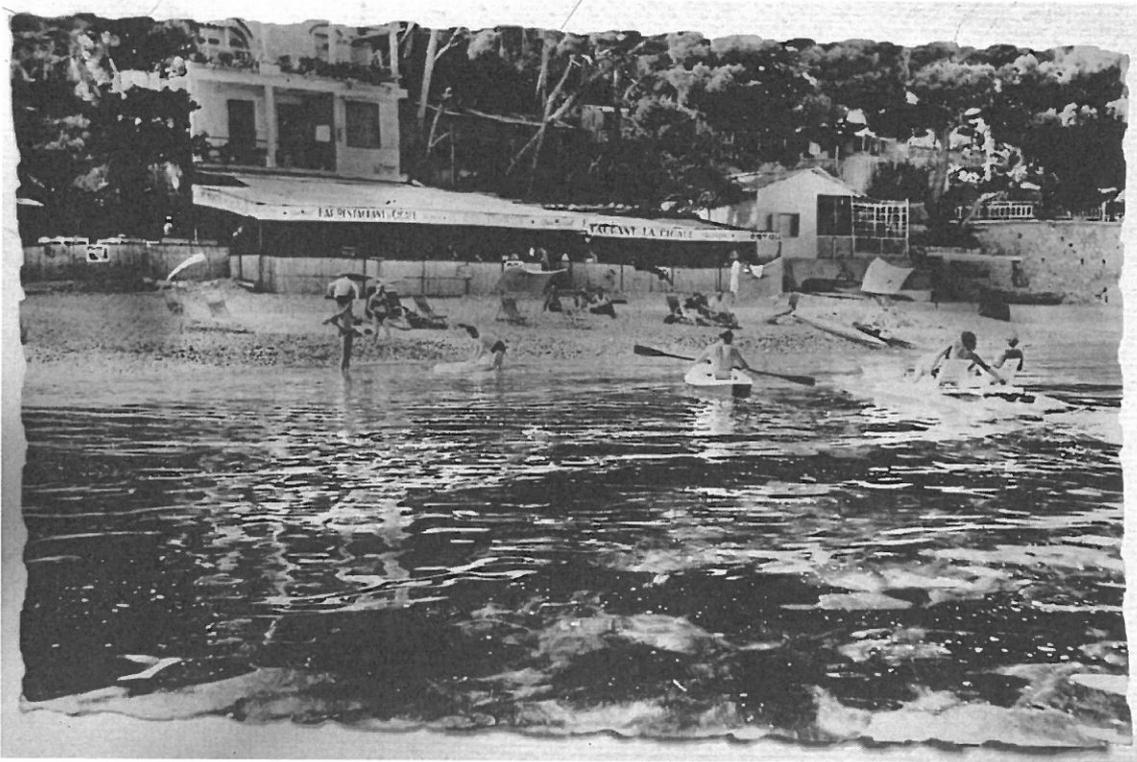
Emplacement Lot 1 dit Anjuna 2021



Emplacement Lot 2 Papaya 1968



Emplacement Lot 2 dit Papaya 2021



La Cigale 1968 (concession no 3)

Tableau 6 : Bilan des surfaces de plage entre 1950 et 2004 à l'échelle des cellules hydrosédimentaires (BCEOM, 2007)

EVOLUTION DES CELLULES HYDROSEDIMENTAIRES ENTRE 1950 ET 2004					
N° de cellule	Description	Gain (en m ²)	Perte (en m ²)	Stable (en m ²)	BILAN (en m ²)
46a	plage De Notre Dame		366		0
46b	plage de la Figueuriette	4095	1975	1519	2120
46c	plage de la Pointe de l'Esquillon	39	26	430	13
46d	calanque des Deux Frères	396	78	683	318
46e	plage de la grotte de la Gardanne		295	606	-295
46f	plage de la pointe de l'Aguille		341	2170	-341
46g	plage de la Petite Fontaine	6441	2233	1903	4208
46h	plage Est de Théoule-sur-Mer	1428		516	1428
46i	plage Nord de Théoule-sur-Mer	3129			3129
46j	plage du Suveret	4740			4740
46k	plage du Maunin	113	374	136	-260
46l	plage de la Raque	6440			6440
46m	plage de la Raquette	367	993	464	-26
46n	plage du port de la Napoule	3427	5	256	3422
46o	plage du terre-plein entre l'Argenteaire et la Saagne	727			727
47	cellule du SDAGE (Golfe de la Napoule)	34232	21780	60154	12453
48	cellule du SDAGE (plage de la Croisette)	36144	22076	5684	14093
48a	Biou plage	5983			5983
48b	plage du Palm beach	2960			2960
48c	plage de la Garagnans	2068	4119	6609	-2051
48d	plage Fourcade	57	71	366	-14
48e	plage du château de l'horizon			581	0
48f	plage du Soleil	3693	1940	6172	1725
49	cellule du SDAGE (Nord du Golfe Juan)	31895	6191	21961	25704
49a	plage entre le port (Galice et le port du Croulon	2098			2098
49b	plage des ruines des ports privés	533			533
49c	plage des Ordes	965			965
49d	plage du port de l'Olivette	424	171	408	253
49e	plage de l'Anse de l'angel leux			442	0
49f	plage du Cap Gros			414	0
49g	plage de la Garoupe	1542		990	1542
49h	plage Sud de Topoli	347			347
49i	plage Nord de Topoli			128	0
49j	plage de la Saïas	5871	4136	603	1736
49k	plage du Portail	6413	1204		5209
49l	plage de l'Herbe	1022	36	223	986
49m	plage de la Gravette	5445			5445
49n	plage de la petite Gravette	1182			1182
50	cellule du SDAGE (Port Vauban - embouchure de la Brague)	19545	4972	39767	14573
51	cellule du SDAGE (embouchure Brague - Marine Base des Anapes)	29523	41011	66536	-11489
52	cellule du SDAGE (Marina Base des Anapes - embouchure du Loup)	7117	2044	21710	5073
53	cellule du SDAGE (embouchure du Loup - port du Cros de Cagnes)	21409	21831	34286	-422
53a	plage entre port du Cros de Cagnes et port de Saint-Laurent-du-Var	8271	16071	9699	-7800
54	cellule du SDAGE (port Saint-Laurent-du-Var - embouchure du Var)	19530	10530	6056	8031
55	cellule du SDAGE (base de Nice)	99613	46314	44741	56296
55a	plage du Lacret	80	8	682	686
55b	plage du port de Villefranche d'azur	1	0	1764	-9
55c	fond de baie de Villefranche	10456	32	1689	10424
55d	plage Sud du Grasseuil	913	444	734	469
55e	plage Nord du Grasseuil	90	1	173	86
55f	plage Passarelle	1759	657	1509	1102
55g	plage des Fosses	1440	363	1292	1025
55h	plage des Fosselles	1147	225	644	923
55i	plage de Scalette (Paloma)	775	63	1274	712
55j	plage du Cros Des Pin	5846			5846
55k	plage des Fourmies	4674			4674
55l	plage de la Frette Afrique	10141	2285		7856
55m	plage d'Èze-Sur-Mer, du Cap Roux et à la Pointe du Cabuet	1151	6162	14497	-5016
55n	plage Mala	82	162	3671	-81
55o	plage Marquet	8065	13596	883	-5510
55p	plage du Larvotto (Principauté de Monaco)	16850	7941		10909
55q	plage de l'Hotel le Beach	116	8024	548	-7906
55r	plage de Saint Roman	2615			2615
55s	plage du Golfe Bleu	10936	1355	4731	9562
55t	plage du Buse	3813	666	4080	3144
55u	plage de Carnoles	7260	5165	7926	2116
55v	baie Ouest de Menton	34244	11046	6671	25198
55w	plage des Saboties	23184	4259		18925
55x	plage de Garsivan	1055	1727		-672
Iles de Lérins	Ile Sainte-Marguerite et Ile de Saint-Honorat (uniquement rocheuse)	4334	6093	3686	-1758
	TOTAL	532216	274720	367261	257499

L'analyse de l'évolution du trait de côte des Alpes-Maritimes met en avant 2 points particuliers : le gain de superficie depuis 1950 (aménagements urbains et portuaires) et une érosion récente des plages artificielles du fait de leur position plus avancée en mer, des protections longitudinales de haut de plage et d'apport naturel inexistant (BCEOM, 2007).

Les secteurs particulièrement sensibles au risque de recul de falaises sont les suivants (2004) :

- Secteur Mont Boron (Nice),

Références :

http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cetmef_vulnerabilite.pdf

<https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/sea-level-rise-3/assessment#:~:text=In%20the%20Mediterranean%20Sea%20there, and%20around%205%20mm%2Fyear.>